

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) _____
atteste sur l'honneur être l'acquéreur et l'utilisateur du vélo à assistance
électrique faisant l'objet de la demande de subvention.

Je m'engage à :

- ne percevoir qu'une seule subvention (une par foyer fiscal pour toute la durée du dispositif 2021-2031)
- ne pas revendre le vélo à assistance électrique dans les 3 prochaines années, à la date de signature du présent engagement, sous peine de devoir reverser la subvention à la commune de Buhl
- privilégier au maximum l'utilisation du vélo électrique au quotidien

J'ai pris connaissance que le détournement de la subvention notamment en cas d'achat-revente est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues à l'art. 314-1 du Code Pénal

Fait à Buhl, le ___ / ___ / 20__

Signature

Dossier complet à retourner à la Mairie de Buhl

- Seuls les dossiers complets seront instruits
- La décision sera confirmée par courrier ou par courriel adressé au demandeur
- Si le dossier est accepté, l'aide sera versée sous quelques semaines sur le compte bancaire ou postal du bénéficiaire



Maire de Buhl
72 rue Florival
68530 BUHL
03 89 62 15 85
urbanisme@ville-buhl.fr

www.ville-buhl.fr



VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Dossier de demande d'aide financière



2026-2031

Chers Buhlois, Chères Buhloises,

Depuis le 1er janvier 2021, la municipalité de Buhl s'est engagée engagée à impliquer et inciter les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de la transition énergétique en leur attribuant une aide de 150€ pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Le Conseil Municipal par délibération du 22 avril 2026 a voté la reconduction de ce dispositif pour la période allant du 1er mai 2026 au 31 décembre 2031 (dans la limite des crédits réservés à cet effet).

L'objectif de ce dispositif est de favoriser au maximum les déplacements quotidiens des habitants. Cette volonté s'inscrit entièrement dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial qui couvre le territoire du PETR Rhin Vignoble Grand Ballon dont la commune fait partie.

 Le Maire,
Yves COQUELLE


CONDITIONS GÉNÉRALES

- Dispositifs éligibles
 - vélo à assistance électrique **neuf** ou de **seconde main acquis auprès d'un professionnel** (selon la réglementation en vigueur)
 - tout cycle à pédalage assisté (handicap)
- Bénéficiaires
 - habitants de Buhl majeurs, dans la limite d'un vélo subventionné par foyer fiscal
 - aucune condition de ressource requise
 - personnes morales non éligibles
- Montant de la subvention
 - 150 €
 - la subvention ne pourra être versée qu'**une seule fois par foyer fiscal pour la durée totale du dispositif** (2021-2031)

CONSTITUTION DU DOSSIER

- **Dossier complété** : formulaire de demande ET attestation sur l'honneur d'utilisation du vélo et de non revente (*le détournement de la subvention pour l'achat-revente est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance, délit puni par le Code Pénal*)
- **Copie de la facture d'achat du vélo électrique homologué (neuf ou de seconde main acquis auprès d'un professionnel)** selon les normes en vigueur acquittée, libellée à son nom propre mentionnant la marque du vélo et datée de mois de 1 an à la date du dépôt du dossier
- Justificatif de domicile **daté de moins de 3 mois** à l'ordre du demandeur (eau, électricité, gaz, redevance d'ordures ménagères)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom du demandeur

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Courriel

Téléphone